

SESSION DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mil dix huit

le : **5 juillet à 19h30**

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 27 juin 2018

Présents : MM LARCHEVEQUE, FLEURY, BOUVIER-MARTIN, DUFAY, Mmes GUEN, VIGNERON, GOUGEON, BOREE.

Absents excusés : Christian LAIGNEAU, Sébastien LEPELLERIN, Christophe PAUMIER GASSE

Secrétaire : Mme Nathalie GOUGEON

§§§§§§§§§§§§§§§§§§

OBJET : REMBOURSEMENT CHEQUES CADEAUX

Monsieur le Maire informe qu'il a réglé lui-même les chèques cadeaux remis à Monsieur Jean-Yves LORQUER pour son départ à la retraite car les mandats administratifs n'étaient pas acceptés par les magasins. Il demande le remboursement de cette avance d'un montant de 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 300 € à Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE.

Madame Nathalie GOUGEON regrette que les parents d'élèves hors commune n'aient pas été invités lors de la cérémonie.

OBJET : DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2019 les opérations de recensement conformément à la Loi 2002-276 du 27 février 2002. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et un coordonnateur suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De désigner Corinne Fougeray, en qualité de coordonnateur communal.
- De désigner Jean-Paul Fleury, en qualité de coordonnateur communal suppléant.
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

ECOLE

Monsieur le Maire fait part que la 4^{ème} classe reste fermée mais qu'un instituteur sera mis à la disposition du RPI Larré/Ménil Erreux/Semallé. Il est nécessaire qu'une réflexion soit engagée sur la rentrée 2019 par rapport au maintien de nos écoles.

Les membres du conseil municipal désapprouvent les paroles de Mme Nativelle adressées aux enseignants de Ménil Erreux lors du dernier conseil d'école.

QUESTIONS DIVERSES

Une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été adressée à la préfecture en raison des inondations et coulées de boue du 11 et 12 juin 2018.

Un devis pour la réfection des peintures intérieures de l'église a été sollicité, ce projet sera revu l'année prochaine.

Les locataires ont annoncé qu'ils quittaient le logement communal en septembre.

Monsieur Michel DUFAY fait part de son élection au Parc Normandie Maine. Il évoque les sujets de discussions du Parc : Le développement de la monnaie locale normande (le rollon), le positionnement touristique du parc à l'Unesco.